

---

Le 7 septembre 2011 POM C

1509

**Loi sur la police (modification); entrée en vigueur**

La modification de la loi du 8 juin 1997 sur la police (LPol; RSB 551.1) adoptée par le Grand Conseil le 4 avril 2011 entre en vigueur le 15 septembre 2011.

Elle est publiée en application des articles 7 et 8 de la loi du 18 janvier 1993 sur les publications officielles (publications extraordinaires).



■ A la Direction de la police et des affaires militaires

Certifié exact

Le chancelier: